

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Concession – Délégation de service public

DSP n°2020-03-01_DSP-EAU

AVIS RECTIFICATIF – 19/03/2020

1- Autorité concédante : Communauté de Communes du Pays Foyen - 2 avenue Georges Clemenceau - BP 74 - 33220 Pineuilh

☎ 05.57.46.20.58

✉ contact@paysfoyen.fr

🌐 www.paysfoyen.fr

2- Nature de l'autorité concédante : Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

3- Objet de la concession : délégation de service public par voie d'affermage du service d'eau potable de 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Auriolles, Caplong, Eynesse, Landerrouat, La Roquille, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Listrac-de-Dureze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-AvitSaint-Nazaire, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Philippe-du-Seignal et Saint-Quentin-de-Caplong, attribuée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L. 3000-1 et suivants du Code de la commande publique.

4- Durée de la concession : le contrat prendra effet dès le 1^{er} janvier ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure et prendra fin au 31 décembre 2030 pour l'offre de base et au 31 décembre 2032 pour l'offre variante obligatoire.

Afin de tenir compte des conséquences des mesures de confinement prises par le gouvernement à compter du 16 mars 2020, les points suivants sont modifiés :

- **Visite des ouvrages :** les visites des ouvrages initialement prévues le 27 mars 2020 à 9h00 sont reportées au **23 juin 2020 à 9h00**
- **La date limite de réception des candidatures et offres** initialement prévue le 14 mai 2020 à 12h00 est reportée au **16 juillet 2020 à 12h00**.